

Comité de presse des parents présents en commission éducation du PCF relatif à Pédagogie Nomade.

Nous avons suivis avec grand intérêt, en tant que parents d'élèves ou « d'ex-élèves » les questions parlementaires des députés Mme Désir et Mrs Crucke et Reinkin adressées à Mme la ministre Simonet quant au passé, au présent et à l'avenir du projet « Pédagogie Nomade ».

Le prisme de notre vision des événements s'avère radicalement différent de celui offert dans ses justifications par Mme la Ministre de la délocalisation du projet du site de Limerlé au nouveau site de Gouvy.

Un bref récapitulatif des événements de ces dernières semaines:

-Le 25 sept: une AG réunissant élèves, professeurs et parents nous met au courant, nous les parents d'une problématique présentée comme cruciale par le ministère concernant l'avenir de l'école: la désignation après cooptation (fonctionnement propre au projet dont nous vous épargnerons les détails ceux-ci ayant déjà fait l'objet de grande publicité dans la presse, si besoin, nous vous les fournirons) d'un professeur de français « porteur des titres requis ».

-L'équipe pédagogique nous affirme avoir proposé à la désignation 3 professeurs:

Refus de désignation par le cabinet ministériel:

-Le premier, pour cause de casier judiciaire.

-Le second car germanophone n'ayant pas fait la preuve de ses compétences

-la 3^{ème} pour être déjà professeure de morale, ce qui ne garantit plus la « neutralité philosophique » nécessaire pour enseigner dans une autre branche.

Le cabinet ministériel demande de trouver une solution de cooptation pour le 14 octobre, faute de quoi, l'octroi d'un CESS sanctionnant la fin d'étude ne pourrait plus être garanti.

-Le 5 octobre, réunis en AG, l'équipe éducative, les élèves et quelques parents (présents à titre plutôt observateurs) tentent de trouver une solution en urgence. Face à l'impuissance déclarée de l'équipe éducative de pouvoir, entre autre faute de candidat, répondre à l'injonction ministérielle dans les temps, nous proposons, en temps que comité des parents, de solliciter un délai via une entrevue avec les représentants du cabinet (Mr Maingain en fait, Mr Verwilghen, chef de cabinet n'ayant pu se libérer) en même temps qu'une médiation apte à débloquer une situation, devenue déjà presque intenable, tant entre l'équipe éducative qu'avec les élèves mais aussi le cabinet ministériel.

-Devant ce blocage, les parents, en comité « élargi » demandent une entrevue avec les représentants du ministère. Une lettre en ce sens est envoyée à la ministre en date du 7 octobre.

-Entrevue au cabinet le 12 octobre entre les parents et Mr Maingain. Le problème de la cooptation reste au centre du débat: si une proposition leur parvient en ce sens avant le 14 oct, un délai pourrait être accordé jusqu'avant les congés de Toussaint pour prendre une décision.

-L'urgence est toujours là et aucune solution n'est dégagée.

-Le 17 octobre, nous recevons une invitation pour nous rendre le lendemain à l'AR de Vielsalm, le cabinet du ministère souhaitant rencontrer l'ensemble des élèves et des parents. A l'ordre du jour, la nouvelle implantation de l'école à Gouvy. Raisons invoquées: toujours l'absence de cooptation d'un nouveau professeur de français. Dans un courrier adressé au cabinet quelques jours auparavant, l'équipe éducative admettait pourtant l'échec de la solution de la cooptation et demandait dès lors au PO de désigner de manière classique un professeur de français. Lors de cette réunion, à la question d'un parent demandant au représentant de la ministre Mr Verwilghen pourquoi cette demande ne pouvait être entendue, il lui fut répondu, en substance: « ce professeur, sans être coopté, ne sera vraisemblablement pas accepté au sein de l'équipe », à la question suivante, « Ne s'agit-il pas d'un procès d'intention? », aucune réponse ne fut fournie.

Autre raison invoquée: un courrier émanant de Mr le Délégué aux droits de l'enfant, Mr Devos: selon les termes qui nous furent rapportés, « la relation qui m'est faite [des événements] me laisse craindre (...)l'exercice de violences agies, dites ou suggérées au cours de très longues réunions tenues ces derniers jours ».

Affirmations graves et « interpellantes » aux yeux des parents. Ebahissement des élèves ne se sentant pas du tout ayant été agressés. Omissions de l'argumentation ministérielle, relativisant grandement la vision catastrophiste de ce paragraphe et la recommandation faite par le même Mr Devos de : « veiller à la sécurité physique et psychique des élèves de PN en **requérant d'urgence la présence d'une instance médiatrice au sein de l'école...** ».

-En date du 21 oct, un courrier est adressé aux parents: les cours reprendront le 25 sur le site de Gouvy, les élèves et professeurs désireux de suivre ce nouveau projet sont invités à s'y rendre, d'ici là, les élèves ont officiellement congé.

-En parallèle, pour les 24 et 25 oct, la ministre dépêche une équipe mobile de la CF...sur le site de Limerlé. En réunion du 8/11, la ministre nous fait part de l'étonnement de cette équipe de ne pas trouver d'élève sur le site de

Limerlé... alors qu'ils étaient par elle mis en congé (pour le 24) ou invités à se rendre sur le site de Gouvy (le 25). Nous serions extrêmement intéressés de pouvoir accéder aux conclusions de cette équipe mobile, visiblement un nombre significatif (une dizaine) d'élèves étant présents sur le site de Limerlé à ce moment. Mme la Ministre préférant attendre leurs conclusions définitives.

-Le 27 oct, le gvt de la CF mandate Mme Simonet pour résilier anticipativement la convention de coopération entre la CF et l'asbl « Périple en la demeure », sujet de l'interpellation (question posées par les députés susnommés) lors de la session de la commission éducation du PCF ce 8/11. Est envoyé au même moment un courrier enjoignant aux professeurs (tous) de se rendre sur leur nouveau lieu de travail: Gouvy. Paradoxalement, le cabinet de la ministre envoie donc une équipe potentiellement « maltraitante » s'occuper d'élèves qu'elle prétend protéger ...de cette même équipe.

Raisons évoquées par Mme Simonet pour justifier cette révocation (courrier du 3/11 à l'administrateur de l'asbl « Périple en la demeure »):

1) Le courrier susmentionné de Mr le délégué aux droits de l'enfant, nonobstant la recommandation cruciale préconisant une médiation. Solution également absente dans sa réponse aux interrogations parlementaires.

2) le non-respect aux dispositions en matière d'obligation scolaire (en clair: la présence effective des élèves)

Cette problématique a été évoquée et discutée au sein du Conseil de Participation de l'Ecole Nomade, organe agréé et mis en place par, entre autre, le ministère en juin 2011 (PV disponible) et débouchant sur un accord instituant un registre des présences, comme dans toute école en quelque sorte. Mme la ministre ne peut ignorer cet accord.

3) le non-respect des programmes permettant la sanction des études et l'homologation des attestations de réussite au CESS.

Mme la Ministre évoque un rapport d'inspection daté du 7juillet ...2010.

Plusieurs réflexions: Depuis cette date, tous les CESS ont été agréés par les services d'agrégations.

Un nouveau protocole d'inspection a été mis en place en en accord avec Mr Delafosse (inspecteur en chef), le Comité d'Accompagnement (autre organe mis en place par le ministère) et PN en date du 21 sept 2011, accord spécifique au projet et agréé par tous, ce qui rend obsolète l'argumentation.

4) Encadrement d'activités scolaires y compris des cours par des personnes non désignées comme temporaires par la CF.(en 2010/2011 et 2011/2012).

Cette argumentation vise spécifiquement Mr Toussaint. Outre le fait que pour les années 2010/2011, le cours visé (français) était attribué, et donc encadré, par 2 autres professeurs désignés, pour l'année suivante, Mr Toussaint a accepté d'être écarté et de ne pas donner de cours de français vu l'absence de professeur nommé.

Il est à noter que la problématique à la base des tensions au sein de l'école, à savoir « la non cooptation d'un professeur de français disposant des titres requis », n'est aucunement repris dans le courrier officialisant la rupture de convention entre la CF et l'asbl « Périple en la demeure »,

Notre sentiment est qu'une tension insupportable à été mise sur le projet, tension posée par les délais intenable proposés par le cabinet ministériel sur le problème posé par la cooptation d'un professeur de français, ce « problème » crucial qui, pour toute autre école (la non-désignation d'UN professeur au mois d'octobre) n'aurait jamais entraîné la menace d'une non-agrégation d'un diplôme ou voire, d'une fermeture pure et simple.

Il est très étonnant que cette problématique n'ait même pas été évoquée dans le courrier formalisant la délocalisation (et donc la fermeture de fait...) de l'école nomade, rebaptisée « pédagogie alternative institutionnelle » .

En tant que parents, nous estimons avoir été mis au pied du mur, dans une situation de non-choix pour des raisons qui nous paraissent hautement discutables. Dans les faits, nos enfants qui risquaient une non-sanction de leurs études pour défaut de professeur de français se retrouvent maintenant...sans professeur de français bien sûr...mais aussi de langues modernes, de science, de math, etc.

En gros, sur une équipe de 12 membres (8 équivalents temps pleins)...il nous (leur) en reste...3!